

Arrêté de la DACS du 2 octobre 2009 portant désignation d'un magistrat chargé du ministère public devant une chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes

NOR : JUSC0921987A

La ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu l'article L. 822-7 du code de commerce ;

Vu l'article R. 822-35 du code de commerce ;

Vu les arrêtés des 15 mars 2007 et 1^{er} octobre 2008 portant désignation de magistrats chargés du ministère public devant la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nîmes ;

Vu la proposition du procureur général près la cour d'appel de Nîmes en date du 10 septembre 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont désignés pour exercer les fonctions de ministère public auprès de la chambre régionale de discipline des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Nîmes :

M. Denis Mondon, avocat général près ladite cour, titulaire, en remplacement de Mme Véronique Compan.

Mme Véronique Compan, substitue du procureur général près ladite cour, suppléante, en remplacement de M. Pascal Bouvier.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et des libertés.

Fait à Paris, le 2 octobre 2009.

Pour la ministre d'Etat, garde des sceaux,
ministre de la justice et des libertés,
et par délégation :
La sous-directrice du droit économique,
C. GUÉGUEN